

## Securité: contrôles et maintenance, les obligations de la loi

Le contrôle et la maintenance des systèmes à gaz sont imposés par l'art. 8 du décret ministériel 37/2008 et uniquement pour les systèmes de chauffage, également en vertu de l'art. 7 du décret présidentiel 74/2013.

Le responsable (qui coïncide avec les occupants dans les installations domestiques) doit respecter les indications définies par l'installateur et le technicien de maintenance sur la base de normes techniques spécifiques et des instructions du fabricant des différents composants. Ces indications doivent être consignées dans le livret d'installation, en ce qui concerne les systèmes de chauffage, et dans un document spécifique dans les autres cas.

## Qui peut effectuer le contrôle et l'entretien des plantes?

Les opérations de maintenance doivent être confiées à des entreprises qualifiées, enregistrées auprès de la chambre de commerce.

Pour les centrales thermiques, les sociétés établissent le rapport de contrôle sur papier à joindre au livret sur les centrales et enregistrent les données dans le cadastre télématique régional CIRCE.

## Vérifications et documents, quels sont les plus importants?

L'évaluation de l'adéquation de la salle d'installation de la chaudière et de tout autre appareil, la vérification du fonctionnement du système de fumée (contrôle du tirage dans le cas des chaudières à chambre ouverte) et de l'ensemble du système de distribution de gaz (test d'étanchéité) réduisent les risques d'empoisonnement au monoxyde de carbone et d'explosion liés à de possibles fuites de gaz, souvent insensibles aux personnes. Le document fondamental pour chaque installation est la déclaration de conformité à la règle de l'art, émise en cas de nouvelle installation ou de modification d'un système par l'installateur. Dans le cas des systèmes de chauffage, l'installateur prévoit également l'enregistrement dans le cadastre télématique régional CIRCE.

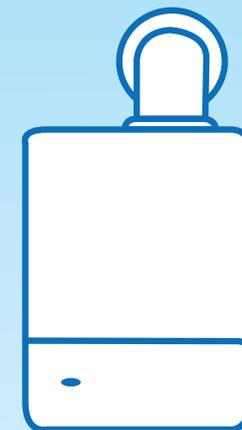
## FAITES CONFIANCE À VOTRE INSTALLATEUR OU À VOTRE RESPONSABLE DE MAINTENANCE

Une bonne combustion présente les avantages suivants:

- ✓ **économies de carburant** (réduction des déchets jusqu'à 10%)
- ✓ **réduction de la formation de monoxyde de carbone**, ce qui peut mettre la vie des personnes en danger
- ✓ **augmentation de la durée de l'installation**: la réduction de la teneur en substances non brûlées dans les rivières limite la corrosion à l'intérieur de la cheminée et de la chaudière
- ✓ **réduction des polluants et du dioxyde de carbone émis dans l'atmosphère** (environ 2 quintaux de moins par an pour une famille moyenne), contribuant à l'amélioration de la qualité de l'air local et limitant le réchauffement climatique de la planète

## Adéquation des salles d'installation de la chaudière

Type d'endroit	Endroit ouverte	Endroit étanche
garage	NO	NO
pièce communicante avec garage	OUI si avec le porte E 120	OUI si avec le porte E 120
local potentiellement dangereux	NO	NO
Salle de bain local	NO	OUI
Chambre studio	NO	OUI
Local avec poêles ou cheminées ou communicante	NO	OUI
Local à ventilation mécanique contrôlée	NO	OUI



# La sécurité des systèmes domestique de gaz et de gpl

Indications pour une utilisation correcte des systèmes avec une puissance ne dépassant pas 35 kW

## Chaudière: type B ou type C?

Les chaudières, poêles et chauffe-eau à gaz peuvent être divisés en appareils de type B ou "à chambre ouverte" et en appareils de type C ou "à chambre fermée"

### CHAUDIÈRE DE TYPE B OU À CHAMBRE OUVERTE



Cette chaudière utilise et consomme, en aspirant de manière naturelle, l'oxygène présent dans la pièce où elle est installée. C'est pourquoi la pièce doit toujours être équipée d'un système de ventilation garantissant le renouvellement de l'air. Il évacue également les fumées à l'extérieur par une cheminée ou une tige collective ramifiée, qui doit présenter une efficacité certaine pour éviter leur retour dans l'environnement.

### La chaudière peut-elle être installée dans n'importe quelle pièce?

NON! Les chaudières de type B ne doivent JAMAIS être installées dans la salle de bain, la chambre à coucher (ou le studio) et, comme tous les appareils à gaz, dans les garages ou dans toute pièce où des conditions de fonctionnement dangereuses peuvent être créées. Leur présence est également interdite dans les pièces (y compris celles qui communiquent avec elles) où se trouve un appareil à bois ou à pellets et dans toutes les unités immobilières où est installé un système de ventilation mécanique contrôlée.

### Ventilation de la pièce: comment fait-on?

Le système le plus simple pour garantir un échange d'air constant dans les pièces où se trouvent une chaudière de type B et /ou un appareil de cuisson à flamme nue est un simple trou dans le mur, avec une section adaptée à la puissance de la chaudière et jamais inférieure à 100 cm<sup>2</sup>, il ne doit jamais être obstrué (donc les fenêtres ouvertes si nécessaire) ne sont pas valables, il doit être protégé par des fenêtres ouvertes en cas de besoin), il doit être protégé par des grilles et positionné sur un mur extérieur, jamais sur une copropriété ou une autre cage d'escalier local pour usage commun. Alternativement, et selon des indications précises des normes techniques, il est possible d'utiliser des conduits de ventilation ou d'utiliser des pièces intermédiaires sur des murs extérieurs.

### Un simple tuyau est-il nécessaire pour le conduit de fumée (raccord de cheminée)?

NON! En tant qu'élément fondamental du système qui transporte les émanations contenant également des substances nocives à l'extérieur de la pièce, il doit présenter les caractéristiques permettant de les dériver sur la cheminée, contribuant ainsi à son "tirage"; diamètre, changements de direction, absence de fissures, les joints doivent être conformes à des indications précises et le matériau doit être conforme à la réglementation CE et à la norme technique du secteur.

### Le monoxyde: est-il possible de limiter les risques?

Le monoxyde de carbone est la substance la plus dangereuse qui se développe lors d'une combustion non optimale. Le gaz inodore et incolore est extrêmement dangereux, même à de très faibles concentrations, en cas de respiration prolongée; immédiatement mortel s'il est présent en quantités importantes. L'entretien de la chaudière, une ventilation adéquate des lieux et un bon tirage de cheminée sont essentiels pour éviter une mauvaise combustion et la formation de monoxyde de carbone!

### CHAUDIÈRE DE TYPE C OU SALLE ÉTANCHE



Cette chaudière est caractérisée par un "système de circulation d'air de combustion séparé", en fait, étanche à l'eau par rapport au local d'installation: elle est donc moins dangereuse.

### Ainsi, la chaudière de type C élimine les risques pour ceux qui l'utilisent?

Oui, si installé et vérifié régulièrement! Il peut en effet être installé dans n'importe quelle pièce "ventilée" même à l'aide d'une simple fenêtre. Cependant, ces chaudières ne peuvent pas être installées dans des garages ni dans aucune autre pièce pouvant présenter des conditions d'utilisation dangereuses.

### Aucune chaudière à gaz ne peut être installée dans les garages, mais dans les pièces voisines?

Tous les appareils fonctionnant au gaz ne peuvent pas être installés dans des pièces présentant un risque d'incendie, telles que les garages, et dans toutes les pièces où il existe des conditions d'utilisation potentiellement dangereuses (faible teneur en oxygène, substances inflammables, poussière ou étincelles). À la place, il est possible de les installer dans des pièces adjacentes si elles sont séparées par une porte coupe-feu (au moins E120).

### Si la chaudière fonctionne au GPL, quelles sont les contraintes?

Le GPL est un gaz plus explosif que le méthane: des contraintes supplémentaires concernent donc la ventilation des locaux. La pièce dans laquelle l'appareil et / ou le cylindre sont installés doit être équipée d'une ouverture permanente obligatoire au ras du sol, elle ne doit pas être en dessous du revêtement de la route ni communiquer avec des pièces du sous-sol, à moins d'un passage spécial. Le volume de la pièce où la bouteille est placée doit être adapté à son contenu; le cylindre peut être placé à l'extérieur, mais jamais directement exposé au soleil.

### Appareils de cuisson: ont-ils besoin d'attention?

Comme tous les appareils fonctionnant au gaz, ils doivent être correctement installés et requièrent, sauf conditions spéciales, de l'air extérieur. Une attention particulière doit être portée à la date de péremption de tout tuyau de raccordement en caoutchouc. Délai de cinq ans que nous oublions souvent!

### Les appareils de type "A": de quoi s'agit-il?

Ce sont des appareils à gaz potentiellement plus dangereux. Ils utilisent l'oxygène présent dans la pièce où ils sont installés, dans lequel les fumées de combustion sont également émises. Ils ne peuvent être installés que dans des pièces de volume adéquat et équipées d'au moins deux trous permanents (un en haut et un en bas), jamais dans la chambre à coucher, la salle de bain et le garage